



# NEUVES-MAISONS TRIATHLON 54

Maison de la Vie Associative  
1, rue de la Haute Borne  
54230 NEUVES-MAISONS

[club@nmt54.fr](mailto:club@nmt54.fr)  
<http://www.nmt54.fr>

## RÈGLEMENT INTERCLUBS DE NATATION

### RÈGLEMENT D'ACCÈS AU BASSIN

1. Le règlement intérieur et les conditions d'accès à la piscine inter-communautaire de Moselle et Madon s'appliquent pleinement et doivent être strictement respectés lors de l'Interclubs de Natation. Il conviendra que l'ensemble des participants et accompagnants respecte, à minima, les points suivants :
  - L'accès au bassin se fait exclusivement avec des vêtements propres et tirés du sac (short et tee-shirt). Les tenues de ville ou sportives sont formellement interdites aux abords du bassin.
  - L'accès au bassin se fait exclusivement pieds nus ou en chaussure ouvertes (type claquette) propres et tirées du sac. Le passage par le pédiluve est obligatoire pour les participants et accompagnants.
  - Les affaires (sacs, vêtements...) des participants et accompagnants doivent restés dans les vestiaires (homme et femme) à cet effet. Leur dépôt aux abords du bassin est formellement interdit.
  - Les nageurs doivent obligatoirement se doucher et se savonner avant l'accès à l'eau du bassin.
  - Il est formellement interdit de manger ou boire aux abords du bassin.
  - **Le non-respect de ces consignes entrainera le refus d'accès au bassin pour les personnes concernées par le Comité d'Organisation de l'Interclubs de Natation.**

### RÈGLEMENT DES COURSES

2. L'épreuve est accessible aux licenciés FFTri uniquement (licence loisir ou compétition).
3. Une équipe est composée de 5 nageurs d'un même club, 4 au minimum (dans ce cas, un nageur nagera 2 fois dans le relais 5x100NL). Chaque nageur doit faire au moins une course individuelle.
4. Chaque performance chronométrée correspond à un nombre de points en application de la table de cotation. Le classement de l'équipe se fait par l'addition des points de ses nageurs. En cas d'égalité, le nombre de points obtenus sur le relais 5x100 NL départagera les équipes.
5. Le classement général prendra en compte trois catégories :
  - Homme (à partir de minime)
  - Femme (à partir de minime)
  - Jeune (cadet et en dessous)
6. Inscriptions limitées à 20 équipes au total, prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets. Droits d'inscription fixés à 15 euros par équipe Homme et Femme et à 10 euros par équipe jeune.



7. Programme des courses et dans l'ordre :
- 50m Papillon
  - 200m Nage libre
  - 100m Dos
  - 400m Nage libre (sauf équipes jeunes)
  - PAUSE
  - Relais 4x50m 4 nages (50m Dos – 50m Brasse – 50m Papillon – 50m NL)
  - 100m Brasse
  - 100m 4 Nages
  - Relais 5x100m Nage libre
8. Vu que ces interclubs sont des courses hivernales de préparation, il est possible d'inscrire plusieurs membres d'une même équipe sur les distances du 200 m Nage libre et du 400 m Nage libre. Ainsi il y aurait une série officielle pour ces deux distances comptant pour les interclubs et une ou plusieurs séries « libres » qui n'interviennent pas dans le classement si et seulement si l'organisation de la journée le permet (nombre d'équipe, nombre de ligne, timing de la journée...).
9. Les départs se font plongés. Les triathlètes n'étant pas des purs nageurs et étant donné que la natation de compétition est très codifiée, une tolérance sera admise quant aux virages et reprises de nage s'ils ne sont pas exécutés selon la réglementation de la natation.
10. Une irrégularité, un abandon ou un forfait entraînera une pénalité de 50 points. Chaque départ anticipé entraînera une pénalité de 10 points.
11. L'accès en eau aux bassins devra se faire uniquement après autorisation des membres organisateurs du club NMT54. Toutes les équipes de nageurs devront par ailleurs respecter les consignes d'entrée et de sortie du bassin.
12. Toutes équipes de nageurs et toutes personnes accompagnantes devront respectés les règles et consignes de sécurité de la piscine de Neuves-Maisons. Les membres organisateurs du club NMT54 auront toute autorité pour faire respecter les règles de sécurité du bassin.